

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 21391

(54) Flotteurs transformables pour activités nautiques.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 C 27/10; A 63 C 15/00.

(22) Date de dépôt 3 octobre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 14 du 9-4-1982.

(71) Déposant : BARBAFIERI Gérard et MICELI Henri, résidant en France.

(72) Invention de : Gérard Barbatieri et Henri Miceli.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

L'objet de l'invention concerne des flotteurs légers, gonflables ou non, pour évoluer sur l'eau, transformables en matelas pneumatique, siège, pirogue, etc...

D'une fabrication très simple, ils sont destinés aux loisirs nautiques et leur but est d'offrir aux utilisateurs un marcheur sur l'eau rapidement transformable en matelas pneumatique, siège, etc...

Les dispositifs connus de ce genre n'offrent pas la possibilité d'une transformation en siège ou en matelas pneumatique conventionnels, et demandent au niveau de la fabrication des dispositifs souvent complexes pour le maintien des pieds et la confection de dérives pour éviter l'écartement des jambes. En effet, la plupart des marcheurs sur l'eau sont d'un prix de revient élevé, disposent de parties chaussantes ou sangles, de dérives, ont des formes rappelant celle des bateaux et de ce fait ne peuvent ni offrir un siège ou un matelas pneumatique conventionnel, ni un appareil rapidement et facilement transformable, donc utilisable au maximum de ses possibilités d'autant plus qu'en version gonflable ils ne prennent que très peu de place.

De part la simplicité de la conception, donc de sa fabrication et de son utilisation, le dispositif suivant l'invention supprime ces inconvénients et permet une utilisation rationnelle de l'appareil d'autant plus qu'il est d'un prix de revient faible.

Sur les dessins annexés donnés à titre d'exemple non limitatif d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention,

La figure 1 représente en vue de face, de dessus et de côté l'appareil tel qu'il se présente avant utilisation. Il se compose de 2 ensembles de deux flotteurs 1, gonflables ou non, reliés 2 à 2 par une bande souple ou rigide 2 (dans ce cas la liaison flotteur 1 bande 2 sera souple afin de faire office de charnière et de permettre au flotteur une rotation autour de la génératrice tangente). Chaque flotteur comporte en ses deux extrémités un rebord 3 percé ou muni d'un anneau 4 (ou seulement un système

d'accrochage sans rebord) ou autre système d'accrochage. Chaque ensemble de deux flotteurs possède une cordelette 5 fixée à une extrémité à un anneau 4 d'un flotteur extérieur et munie à son autre extrémité d'un système d'accrochage rapide genre mousqueton. 5 Le fait de passer la cordelette dans les trois autres trous ou anneaux 4 relie les deux ensembles de deux flotteurs et le fait de l'agrafer à l'anneau ou trou de départ resserré les flotteurs et offre un matelas pneumatique conventionnel. Tout autre système de serrage peut être utilisé par exemple : tension des cordes de 10 tentes de camping.

Four la transformation en marcheur sur l'eau, il suffit de placer deux raidisseurs 7 sur les bandes 2 (seulement dans le cas où ces dernières sont souples) et d'accrocher la cordelette 5 à l'un des trous ou anneaux 4 ou à la boucle 6 selon l'écartement 15 désiré. Cette mesure permet d'éviter tout écartement intempestif des jambes et remplace avantageusement dérive ou autre système approprié. Il est possible d'utiliser l'appareil sans cordelette ce qui lui confère un caractère sportif.

La figure 2 montre en vue de face un schéma de principe du 20 coincement du pied par réaction de la masse d'eau sur les flotteurs.

Figure 2a : flotteurs 1 en place reliés par la cordelette 5, raidisseurs 7 posés (cas de baride de liaison souple).

Figure 2b : l'utilisateur pose son pied, il exerce une force verticale vers le bas f_1 , la réaction r_1 de la masse d'eau sur les 25 flotteurs provoque le coincement du pied par ces derniers (dans le cas de flotteurs non gonflables il faut prévoir une partie souple pour la protection des chevilles). Cette formule évite l'utilisation de parties chaussantes ou autre système de fixation. Elle peut s'étendre à tout autre objet, par exemple mat pour voile, siège 30 reliant les deux ensembles de flotteurs, etc... Elle permet d'utiliser les flotteurs à plusieurs personnes simultanément.

La figure 3 montre en vue de dessus l'ensemble en position matelas.

35 La figure 4 montre en vue de côté l'ensemble en position siège. Il suffit pour l'obtenir d'accrocher la cordelette de façon à laisser un léger espace entre les 2 ensembles de 2 flotteurs. Cette solution nécessite toutefois la présence d'un mur ou autre partie

verticale pour assurer le maintien du dossier.

La figure 5 montre en vue de face l'ensemble en position marcheurs sur l'eau. Le déplacement peut s'effectuer grâce à une pagaie.

5 La description ci-dessus montre la simplicité des techniques retenues pour la fabrication de ces flotteurs transformables. Toutefois les formes, dimensions et dispositions des différents éléments pourront varier dans la limite des équivalents comme d'ailleurs les matières utilisées pour leur fabrication, sans 10 changer pour cela la conception générale de l'invention qui vient d'être décrite.

REVENDICATIONS

=====

1. Appareil rapidement transformable en flotteurs pour évoluer sur l'eau, en siège, en matelas pneumatique ou autre appareil nautique se caractérisant par quatre flotteurs légers gonflables ou non, reliés deux à deux par une bande centrale souple ou rigide permettant une rotation 5 des flotteurs autour de la génératrice tangente ce qui a pour effet de coincer tout objet placé entre les deux flotteurs (ici le pied de l'utilisateur) sur la bande centrale et ce grâce à la réaction de la masse d'eau sur ces derniers sans autre moyen de fixation du pied.

2. Dispositif suivant revendication 1 se caractérisant par le principe qu'une cordelette fixée en une de ses extrémités à un anneau, ou un trou, ou autre système d'agrafage situé à l'extrémité d'un flotteur antérieur et passant dans l'anneau, ou trou, ou autre système d'agrafage des autres flotteurs, permet après tension et accrochage de serrer les flotteurs entre eux de façon à obtenir deux marcheurs sur l'eau, un 15 matelas ou un siège pneumatiques selon l'endroit où a été accroché l'autre extrémité de la cordelette.

3. Procédé de fabrication suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que deux flotteurs et la bande centrale (dans le cas d'appareil gonflable) de part leur simplicité de conception sont 20 fabriqués en deux opérations automatiques, à savoir découpage de trois rectangles et soudage en une seule fois à la presse.

PI unique

2491314

